

Avenant n°1 pour l'année 2015 à la convention de délégation de compétence de 6 ans des aides à la pierre

Le présent avenant est établi entre :

Le Département de l'Eure représenté par, son Président, Sébastien Lecornu
et

l'État, représenté par Monsieur le Préfet du département de l'Eure, René Bidal,

Vu la convention de délégation de compétence du 6 juin 2013,

Vu la délibération du Conseil Départemental de l'Eure en commission permanente du 11 mai 2015

Vu l'avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement du 12 mars 2015 sur les propositions de répartition des objectifs et moyens pour l'année 2015,

Il a été convenu ce qui suit :

Les objectifs quantitatifs prévisionnels pour 2015

L'année 2015 est la troisième année de la convention de délégation de compétence ayant pris effet le 1^{er} janvier 2013 pour une durée de six ans. À ce titre, les objectifs fixés et les moyens mis à disposition pour l'année 2015 prennent en compte les projets prévus en programmation et intègrent les reliquats de l'année précédente. Un ajustement sera effectué en cours d'année si la programmation venait à évoluer.

A.1 – Le développement, l'amélioration et la diversification de l'offre de logements sociaux

Les objectifs prévisionnels de début d'année 2015 sont les suivants (60% pour les PLUS/PLAI) :

a) La réalisation par construction neuve ou par acquisition-amélioration d'un objectif global de 310 logements locatifs sociaux dont :

- 204 logements PLUS (prêt locatif à usage social)
- 96 logements PLAI (prêt locatif aidé d'intégration)
- 10 logements PLS classiques ou privés, ¹ (prêt locatif social) – y compris *Établissements Hébergeant des Personnes Âgées Dépendantes*.

b) La réalisation de 15 logements en location-accession.

¹

Les PLS « Foncière » ne sont pas contingentés

A.2 – La réhabilitation du parc privé ancien et la requalification des copropriétés

Sur la base des objectifs figurant à l'article I-1 de la convention de délégation de compétence, il est prévu la réhabilitation d'environ 522 logements privés en tenant compte des orientations et des objectifs de l'Agence nationale de l'habitat et conformément à son régime des aides, ainsi répartis par type de bénéficiaire :

- 497 logements de propriétaires occupants,
- 25 logements de propriétaires bailleurs,
- 0 logement ou lot traité dans le cadre d'aides aux syndicats de copropriétaires

L'intégralité des logements des propriétaires bailleurs aidés est conventionnée (sauf exceptions précisées dans le régime des aides de l'Anah).

Modalités financières pour 2015

B.1 : Moyens mis à la disposition du délégataire par l'État pour le parc locatif social

Pour 2015, l'enveloppe disponible des droits à engagement est pour le logement locatif social (60%) de 347 800 € correspondant à la dotation 2015 auxquels s'ajoutent les reports de l'année précédente pour un montant de 65 000 €, soit une dotation globale de 412 800 €.

B.2 : Moyens mis à la disposition du délégataire pour le parc privé

Pour 2015 pour l'habitat privé, Anah et État, l'enveloppe prévisionnelle des droits à engagement Anah (hors FART) destinée au parc privé est fixée à 3 508 202 € hors réserve régionale constituée en 2015, pour atteindre le montant prévisionnel de 3 898 002 € correspondant à 100 % des objectifs indiqués en annexe 1, la réserve régionale pourra être levée et affectée selon l'état de réalisation et d'avancement des engagements 2015 estimé en septembre 2015.

Pour l'année d'application de l'avenant, l'enveloppe prévisionnelle des droits à engagement État allouée dans le cadre du FART est fixée à 1 128 815 €

B.3 : Interventions propres du délégataire

Pour 2015, le montant des crédits qu'il affecte sur son propre budget à la réalisation des objectifs de la convention s'élève à 2 695 000 € dont 1 625 000 € pour le logement locatif social et 1 070 000 € pour l'habitat privé.

C. Publication

Le présent avenant fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture et du délégataire.

Il sera transmis, dès sa signature, à la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement), à l'Anah et à la DREAL.

Fait,

À Évreux, le 29 JUN 2015

Le Président du Conseil départemental

Sébastien LECORNU

Le Préfet

René BIDAL

ANNEXE 1 Objectifs de réalisation de la convention et tableau de bord pour le parc privé

NB : ce tableau ne comporte pas de double compte, à l'exception des lignes « total des logements bénéficiant de l'aide du FART »

	2013		2014		2015		2016		2017		2018		TOTAL	
	Définitif	Financé	Définitif	Financé	Définitif	Financé	Définitif	Financé	Prévu	Financé	Prévu	Financé	Prévu	Financé
PARC PRIVE	566	427	606	607	522									
Logements indignes et très dégradés traités (hors aidés aux syndicats)	54	14	47	27	41									
dont logements indignes PO	15	4	10	2	8									
dont logements indignes PB	20	0	5	0	4									
dont logements très dégradés PO	8	4	20	17	17									
dont logements très dégradés PB	11	6	12	8	12									
Logements de propriétaires bailleurs (hors LHI et TD)	34	1	19	4	9									
dont travaux d'amélioration des performances énergétiques (gain énergétique > 35 %)	0	0	9	1	5									
dont logements moyennement dégradés	34	1	10	3	4									
Logements de propriétaires occupants (hors LHI et TD)	478	412	540	576	472									
dont aide pour l'autonomie de la personne	118	109	180	153	142									
dont travaux de lutte contre la précarité énergétique (gain énergétique > à 25%)	360	303	360	423	330									
Nombre de logements ou lots traités dans le cadre d'aides aux syndicats de copropriétaires dont logements indignes et très dégradés	0	0	0	0	0									
Total des logements PO bénéficiant de l'aide du FART	360	319	410	460	370									
Total des logements PB bénéficiant de l'aide du FART		2	26	12	21									
Total des logements ou lots traités dans le cadre d'aides aux syndicats de copropriétaires bénéficiant de l'aide du FART				0										
Total droits à engagements Anah	2749000	2748300	4635800	4632828	3 508 202									
Total montant prévisionnel à 100 % des objectifs					3 898 002									
dont programmes de revitalisation des centres-bourgs														
dont PNRQAD														
dont PNRU et NPNRU														
Total droits à engagement programmes nationaux														
Total droits à engagements délégataire	1100000		1070000		1070000									
Total droits à engagement Etat/FART (indicatif)	1394384	1140845	1861726	1861600	1 128 815									

